



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi 8 avril 2013 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 15 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Consultation publique sur le projet de Règlement numéro 319A-13.
3. Période de questions
4. Fermeture de la session

2013-04-084
5870

CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319A-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 155-91, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 156-91, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 157-91 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 154-91 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION AFIN D'ABROGER DIVERS ARTICLES CONCERNANT LES ZONES À RISQUES DE MOUVEMENTS DE SOL ET D'ÉROSION DES BERGES

CONSIDÉRANT QU' il y a 1 personne dans l'assistance;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est une consultation publique sur le projet numéro 319A-13.

EN CONSÉQUENCE, MM André Lepage, maire, et Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, donnent les explications sur le projet de Règlement numéro 319A-13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2013-04-085
5871

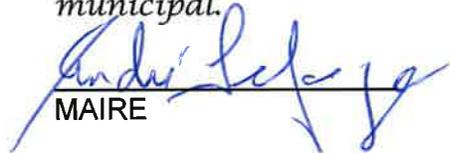
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 19 h 24.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE